FERRADI Rayan 92600 - ASNIERES

ferradi.r@gmail.com

## Zone non modifiable dédiée à l'adresse de votre destinataire.

Vous la renseignerez à une prochaine étape et La Poste se chargera de la positionner pour vous.

A Asniere, le 26/07/2023

Objet : Contestation d'une amende forfaitaire majorée - Référence de l'avis : 071231204185 Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens à contester formellement l'amende forfaitaire majorée dont j'ai été destinataire le 20.07.2023, portant la référence d'avis 071231204185. Je n'ai cependant jamais reçu l'avis initial de contravention, ce qui m'a empêché de faire valoir mon droit à la défense dans les délais impartis.

Je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que je n'étais pas le conducteur du véhicule immatriculé FT-464-EJ au moment de l'infraction. En réalité, j'ai prêté mon scooter à un ami, M. Vinicius Brasileiro, qui en était le conducteur ce jour-là.

Voici les informations concernant M. Vinicius Brasileiro, responsable de l'infraction :

Nom : Vinicius Brasileiro

Date de naissance : 19/05/1996
Lieu de naissance : Lisbonne

Adresse postale : Numéro 116, Voie Traversa

Code postal: 4435-447

Ville: Rio Tinto Pays: Portugal

Numéro de permis de conduire : 10785833
Date de délivrance du permis : 01/11/2021

Lieu de délivrance du permis : Lisboa

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération cette information et de rectifier l'erreur qui a été commise. Je joins à cette lettre une copie de l'avis majorée ainsi qu'une copie du permis de conduire de M. Vinicius Brasileiro à titre de preuve.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir annuler l'amende qui m'a été adressée.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire ou tout élément que vous pourriez nécessiter pour traiter cette contestation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.









## MINISTERE PUBLIC





Réclamations sur le bien-fondé de l'amende exclusivement (Uniquement par lettre recommandée avec avis de réception) L OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC CONTESTATION VITESSE CS 41101 35911 RENNES CEDEX 9

Tél.: 0806 606 606

Pour toute information sur la constatation des infractions, appelez le 0806 606 606 (prix d'un appel local) ou consultez le site Internet www antai gouy fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Renseignements sur le paiement de l'armende exclusivement
TRES. CONTROLE AUTOMATISE
CS 81239
35012 RENNES CEDEX
Tél.: 0806 606 606 (prix d'un appel local)
Mél.: T035050. REC@DGFIP.FINANCES GOUV.FR
Accueil: TLJ SF SAM PAR TEL 8H30 17H00

LP: 2D 047 764 0369 0





1/3 1



314

M FERRADI RAYAN 12 RUE EUGENIE EBOUE 92600 ASNIERES SUR SEINE

## AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE

Date d'envoi de l'avis : 20.07.2023 Référence de l'avis : 071231204185

Vous êtes redevable d'une amende forfaitaire majorée en raison des faits suivants :

NATURE DE L'INFRACTION
EXCES DE VITESSE < 20 KM/H
VITESSE MAX AUTORISEE <= 50 KM/H
ART R 413-14 DU CODE DE LA ROUTE

relevée par contrôle automatisé le 20.03.2023 à 19H00 à PARIS VéHICULE PIAGGIO NUMÉRO FT-464-EJ

Retrait de points du permis de conduire : OUI Voir informations au verso.

A la suite de cette infraction, un avis de contravention vous a été envoyé. Faute de paiement ou de réclamation dans les délais, cette amende a été majorée le 09.07.2023 par une décision de l'officier du ministère public

près le CONTROLE AUTOMATISE

N° d'enregistrement au greffe : 23007228 3764737049

DÉCOMPTE DE LA SOMME À PAYER arrêté au 15.07.2023				
Amende forfaitaire majorée (compte-tenu des règlements précédents)	375,00 €			
Somme à payer diminuée de 20% si vous payez dans les 30 jours	300,00 €			

La diminution de 20% (article R49-6 du code de procédure pénale) n'est applicable que si vous payez dans les 30 jours à compter du 20.07.2023. Ce délai est porté à **45 jours pour tout télépaiement par carte bancaire** (par smartphone, par internet, par serveur vocal ou auprès d'un centre des finances publiques).

La somme à payer, suite à diminution de 20%, figure à la dernière ligne du tableau ci-dessus. Les différents modes de règlement sont décrits dans la notice intitulée « Comment payer cette amende forfaitaire majorée ».

Je vous informe que le paiement de l'amende entraîne l'extinction de l'action publique.

À défaut de paiement dans les délais indiqués ci-dessus, ou de contestation dans les 3 mois, des poursuites pouvant occasionner des frais élevés seront engagées à votre encontre.

Le Comptable public, par délégation David TERRADE - Responsable de l'établissement de services informatiques de Meyzieu









V34.01